



Mairie
Aubigné

ARRETE RELATIF AUX HORAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

2024/8

Le Maire de la commune d'Aubigné,

VU l'article L2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;

VU l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41 ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5 ;

VU le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

Vu la demande du Comité des Fêtes d'Aubigné du 22 mars 2024, sollicitant la commune pour éclairer la rue des Graviers dès 6h du matin en vue du concours de pêche qui se tiendra le dimanche 14 avril 2024 ;

CONSIDERANT que la sécurité des organisateurs est nécessaire pour la préparation de l'évènement ;

ARRETE

Article 1 : Les conditions d'éclairage nocturne sur la rue des Graviers seront modifiées le dimanche 14 avril 2024, dans les conditions définies à l'article 2.

Article 2 : Sur la commune d'Aubigné, l'horaire de l'éclairage public sera modifié comme suit :

- le dimanche 14 avril 2024 : éclairage de 6h à 8h15. Les horaires de soirée restent inchangés.

Article 3 : Le présent arrêté, qui sera affiché en mairie, fera l'objet d'un affichage municipal et d'une communication sur les réseaux (site internet, facebook et panneaupocket).

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté..

Article 6 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Directeur du SDE35
- Monsieur le Président du Conseil général
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie

Fait à Aubigné, le 22 mars 2024

Le Maire,
Youri MOYSAN

